

Guerre d'Algérie : Macron facilite l'accès aux archives classifiées antérieures à 1971

La décision du président de la République, immédiatement applicable, a été révélée par un communiqué de l'Élysée.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



Emmanuel Macron à l'Élysée, le 3 mars 2021. YOAN VALAT / AFP

C'était l'une des préconisations du «rapport Stora». Dans un communiqué envoyé mardi 9 mars à midi, l'Élysée annonce qu'Emmanuel Macron s'apprête à faciliter dès mercredi l'accès aux archives classifiées de plus de 50 ans, notamment celles sur la Guerre d'Algérie.

«Le président de la République a pris la décision de permettre aux services d'archives de procéder dès demain aux déclassifications des documents couverts par le secret de la Défense nationale selon le procédé dit 'de démarquage au carton' jusqu'aux dossiers de l'année 1970 incluse», peut-on y lire.

En clair, cela signifie que les documents ne devront plus être déclassifiés manuellement feuille par feuille, mais qu'ils pourront l'être par dossiers. Ce qui permet d'accélérer considérablement la procédure.

«Enjamber» une période «doublement intéressante»

Jusqu'à présent, cette mesure était réservée aux éléments antérieurs à l'année 1954. Désormais, la période couverte est *«doublement intéressante»* aux yeux de la présidence de la République. D'abord, parce qu'elle rejoint le délai de 50 ans fixé par le Code du patrimoine.

Surtout, elle *«permet d'enjamber une période qui suscite beaucoup d'intérêt dans l'actualité»*, à savoir la Guerre d'Algérie. *«Selon les historiens, le dernier soldat français a quitté l'Algérie, après l'indépendance, à la fin 1970 ou au tout début 1971»*, rappelle un conseiller.

À VOIR AUSSI - Guerre d'Algérie: faut-il des excuses réciproques?